

**A.M., 2011****Arrêté du ministre du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs en date  
du 17 février 2011**Loi sur la conservation du patrimoine naturel  
(L.R.Q., c. C-61.01)CONCERNANT le renouvellement de la mise en réserve  
de sept territoires à titre de réserve de biodiversité  
projetéeLE MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS,VU les trois arrêtés ministériels numéro A.M. 2007  
du 20 février 2007 (2007, G.O. 2, 1502 et 1503), pris  
conformément à la Loi sur la conservation du patrimoine  
naturel (L.R.Q., c. C-61.01), par lequel les territoires  
suivants ont été mis en réserve pour une durée de  
quatre ans débutant le 7 mars 2007 :

Réserves de biodiversité projetées :

- Albanel-Témiscamie-Otish;
- des Anneaux-Forestiers;
- des Dunes-de-la-Rivière-Attic;
- de l'Esker-Mistaouac;
- d'Opémican;
- du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes;
- de la Seigneurie-du-Triton;

CONSIDÉRANT la valeur écologique que présentent  
ces territoires et la nécessité de renouveler leur mise en  
réserve d'une durée de quatre ans afin de compléter les  
démarches devant mener à l'octroi d'un statut perman-  
ent de protection;VU l'article 28 de la Loi sur la conservation du patri-  
moine naturel qui prévoit que les renouvellements ou  
prolongations de la mise en réserve d'un territoire ne  
peuvent, à moins d'une autorisation du gouvernement,  
avoir pour effet d'en porter la durée à plus de six ans;VU le décret numéro 41-2011 du 2 février 2011 par  
lequel le gouvernement a autorisé le ministre du Déve-  
loppement durable, de l'Environnement et des Parcs à  
renouveler la mise en réserve de ces territoires pour une  
durée de quatre ans débutant le 7 mars 2011;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Est renouvelée, pour une durée de quatre ans débutant  
le 7 mars 2011, la mise en réserve des territoires suivants :

Réserves de biodiversité projetées:

- Albanel-Témiscamie-Otish;
- des Anneaux-Forestiers;
- des Dunes-de-la-Rivière-Attic;
- de l'Esker-Mistaouac;
- d'Opémican;
- du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes;
- de la Seigneurie-du-Triton.

Québec, le 17 février 2011

*Le ministre du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs,*  
PIERRE ARCAND

55157